

**ÉVALUATION DE  
L'INITIATIVE DE PARTENARIATS  
EN ACTION COMMUNAUTAIRE  
(IPAC II)**

**JEAN BEAUDRY  
CHANTAL SAINT-LAURENT**

**NOVEMBRE 2008**

*Agence de la santé  
et des services sociaux  
de la Montérégie*

**Québec** 

**Auteurs**

Jean Beaudry  
Chantal Saint-Laurent

**Secrétariat et mise en pages**

Diane Bérubé

**Révision linguistique**

Joanne Gagnier

**Responsable de l'édition**

Véronique Pelletier

N. B. : Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce document sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée. La référence suivante est proposée :

Jean Beaudry, Chantal Saint-Laurent, Évaluation de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC II), Longueuil, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 2008, 67 p.

ISBN 978-2-89342-425-8 (version imprimée)

ISBN 978-2-89342-433-0 (PDF)

ISBN 978-2-89342-434-7 (cédérom)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Ce document est disponible :

- au centre de documentation de l'Agence – 1255, rue Beaugard, Longueuil, QC J4K 2M3
- sur le site Web de l'Agence – [www.rrsss16.gouv.qc.ca](http://www.rrsss16.gouv.qc.ca)

Pour commander un exemplaire imprimé, contactez l'Agence au (450) 928-6777, poste 4213.

## REMERCIEMENTS

---

Cette évaluation a été rendue possible grâce à des fonds attribués par le ministère des Ressources humaines et Développement social Canada.

Nous tenons à exprimer nos remerciements à monsieur John Britton, responsable du programme IPAC à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie au moment d'amorcer l'étude et à monsieur Christian Viens du secteur Planification-évaluation-recherche de la Direction de santé publique de la Montérégie, pour leurs judicieux conseils.

Soulignons également la généreuse participation des promoteurs de projets qui a permis de dresser un portrait des retombées du programme sur les services offerts aux personnes à risque d'itinérance.

Nos remerciements vont également à madame Joanne Gagnier, du Secrétariat général et communications de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie pour la révision linguistique du présent rapport, madame Nathalie Bernier pour son soutien technique et madame Diane Bérubé pour la qualité habituelle de son travail de secrétariat, toutes deux de la Direction de santé publique de la Montérégie.



## MOT DE LA DIRECTRICE DE SANTÉ PUBLIQUE

---

S'il est vrai que le phénomène de l'itinérance n'est pas aussi visible sur le territoire montérégien que dans le milieu urbain montréalais, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une problématique très réelle pour notre territoire. En effet, bien que les résidents de la Montérégie montrent un niveau de santé et de revenu enviable, les principales conditions propices à l'éclosion de l'itinérance y sont quand même bien présentes, par exemple : insuffisance de logements abordables, présence de ménages à faible revenu, individus aux prises avec des problèmes de consommation, précarité de l'emploi dans différents secteurs manufacturiers, présence de problèmes de santé physique et mentale chez nombre de nos concitoyens.

En juillet 2003, une nouvelle entente est intervenue entre les paliers de gouvernement fédéral et provincial quant à la poursuite de *l'Initiative de Partenariat en Action Communautaire pour les sans-abri* (IPAC). Ayant comme objectifs de prévenir l'itinérance et d'en atténuer les effets, les sommes consenties, soit environ 8 millions de dollars, ont concouru à la mise sur pied de projets locaux s'adressant aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Le présent rapport traite de l'évaluation de cette seconde phase de l'IPAC. Elle fut réalisée conjointement par la Direction de santé publique et la Direction générale associée à la coordination du réseau. Les résultats sont à l'effet que l'IPAC a permis de mettre sur pied et de consolider un éventail élargi de services s'adressant à des clientèles et à des problématiques fort variées (ex. : prévenir le décrochage scolaire chez les jeunes, travailler à la réinsertion sociale des personnes sans-abri, contribuer à la sécurité alimentaire des familles, assurer un hébergement temporaire pour des femmes itinérantes). Par contre, les efforts soutenus des organismes communautaires pour obtenir le soutien financier nécessaire au maintien et au développement des services au-delà de la phase II de l'IPAC ont rarement connu un heureux dénouement.

Fort des résultats obtenus, le rapport d'évaluation propose quelques pistes d'amélioration afin de faire en sorte que toutes les priorités identifiées dans le Plan communautaire en itinérance soient éventuellement prises en considération. Par la même occasion, des mesures sont proposées en réponse à l'état de fragilité de bon nombre de projets. Soulignons que les résultats qui émanent de l'évaluation ont d'ores et déjà été mis à profit au moment d'élaborer le Plan communautaire en itinérance (2007-2009) rendu nécessaire par l'Initiative de partenariat de lutte contre l'itinérance (IPLI) qui a pris effet en janvier 2008.

La directrice,



Jocelyne Sauvé, M.D.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction.....</b>	<b>11</b>
<b>2. Démarche d'évaluation .....</b>	<b>13</b>
<b>3. Méthodologie .....</b>	<b>15</b>
<b>3.1 Instrumentation .....</b>	<b>15</b>
<b>3.2 Collecte des données.....</b>	<b>15</b>
<b>3.3 Considérations éthiques.....</b>	<b>16</b>
<b>4. Résultats .....</b>	<b>17</b>
<b>4.1 1<sup>re</sup> Étape de la démarche d'évaluation :</b>	
<b>l'analyse des projets financés .....</b>	<b>17</b>
<b>4.1.1 Catégories d'organisme et nature</b>	
<b>des projets subventionnés.....</b>	<b>17</b>
<b>4.1.2 Objectifs fédéraux poursuivis .....</b>	<b>18</b>
<b>4.1.3 Objectifs provinciaux poursuivis.....</b>	<b>19</b>
<b>4.1.4 Territoires desservis par les projets.....</b>	<b>20</b>
<b>4.1.5 Clientèles visées.....</b>	<b>20</b>
<b>4.1.6 Catégories de priorités.....</b>	<b>21</b>
<b>4.1.7 Pistes d'action .....</b>	<b>22</b>
<b>4.2 2<sup>e</sup> Étape de la démarche d'évaluation :</b>	
<b>l'analyse des retombées .....</b>	<b>25</b>
<b>4.2.1 Consolidation des services et atteinte</b>	
<b>des objectifs fixés.....</b>	<b>25</b>
<b>4.2.2 Viabilité des projets à court et à moyen termes.....</b>	<b>26</b>
<b>4.2.3. Collaborations .....</b>	<b>28</b>
<b>4.2.4 Principales réussites et aspects plus problématiques.....</b>	<b>30</b>
<b>4.3 Limites de l'étude .....</b>	<b>31</b>
<b>5. Discussion et pistes d'action .....</b>	<b>33</b>
<b>5.1 Pistes d'action possibles .....</b>	<b>34</b>
<b>6. Conclusion.....</b>	<b>37</b>

**Bibliographie ..... 39**

**Annexes**

**Annexe 1**

**Instruments de collecte de données ..... 41**

**Annexe 2**

**Lettre d'accompagnement.....53**

---

## **LISTE DES TABLEAUX**

---

<b>Tableau 1</b>	<b>Nature et proportion (%) de projets selon leur nature .....</b>	<b>18</b>
<b>Tableau 2</b>	<b>Répartition des projets en fonction des objectifs fédéraux poursuivis .....</b>	<b>18</b>
<b>Tableau 3</b>	<b>Répartition des projets en fonction des objectifs provinciaux poursuivis .....</b>	<b>19</b>
<b>Tableau 4</b>	<b>Répartition des projets en fonction des territoires de CSSS desservis .....</b>	<b>20</b>
<b>Tableau 5</b>	<b>Répartition des projets selon les caractéristiques des clientèles visées.....</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 6</b>	<b>Répartition des projets selon les priorités considérées.....</b>	<b>23</b>
<b>Tableau 7</b>	<b>Répartition des projets selon les pistes concernées .....</b>	<b>24</b>
<b>Tableau 8</b>	<b>Consolidation des services et atteinte des objectifs .....</b>	<b>26</b>
<b>Tableau 9</b>	<b>Viabilité des projets à court et à moyen termes .....</b>	<b>27</b>
<b>Tableau 10</b>	<b>Moyens utilisés pour assurer la poursuite du projet .....</b>	<b>28</b>
<b>Tableau 11</b>	<b>Provenance des principaux collaborateurs et nouveauté des collaborations .....</b>	<b>29</b>



1.**INTRODUCTION**

En juillet 2001, une première entente a été conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relativement à l'*Initiative de partenariats en action communautaire pour les sans-abri* (IPAC I). On se rappellera que, par celle-ci, on visait la prévention et la réduction de l'itinérance grâce à un investissement financier non récurrent qui soutiendrait des stratégies locales et communautaires. Cette entente a donné lieu à l'élaboration d'un *Plan communautaire en itinérance Territoire visé par l'IPAC en Montérégie* « visant à définir les besoins de cette clientèle, à consolider les actions déjà présentes dans la communauté et à mettre en place de nouveaux projets d'intervention ou de développement d'infrastructures ». En juillet 2003, l'entente a été renouvelée pour une 2<sup>e</sup> phase, soit l'IPAC II. Similaire à l'entente initiale, elle en a retenu l'essentiel des objectifs et des conclusions, mais a, de plus, été enrichie par une vision régionale globale et une approche locale qui tiennent compte des importants mouvements de migrations des personnes en difficulté et des réalités socioéconomiques sous-régionales. Cette nouvelle entente a aussi donné lieu à l'élaboration d'un plan communautaire intitulé *Plan communautaire montérégien en itinérance IPAC II Une vision régionale* (Plan). Puis, en novembre 2005, le ministre du Travail et du Logement a informé le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec de la prolongation d'une année du projet IPAC II, avec un nouvel investissement pour l'exercice 2006-2007.

Selon les rôles et les responsabilités établis entre les 2 paliers gouvernementaux, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (Agence) a reçu le mandat de lancer l'appel d'offres, puis, avec le concours de représentants des milieux communautaire, public et privé membres du comité régional de sélection, d'analyser et de sélectionner les projets répondant aux critères d'admissibilité, puis de les recommander aux instances désignées (ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), comité mixte de gestion, Service Canada).

Comme pour l'IPAC I, un budget a été consenti pour réaliser l'évaluation de l'IPAC II qui couvre les périodes 2003-2006 et 2006-2007. La démarche d'évaluation préconisée a été développée par 2 agents de planification, programmation et recherche de l'Agence, respectivement responsables de l'application du programme IPAC et de son évaluation. Les activités d'évaluation ont eu lieu de novembre 2003 à décembre 2004 pour le début de l'IPAC II, puis de février à mars 2006 lors de sa prolongation.

La 1<sup>re</sup> partie du document présente la démarche d'évaluation ainsi que les principales questions auxquelles elle cherche à répondre. La 2<sup>e</sup> partie décrit la méthodologie utilisée, la 3<sup>e</sup> fait état des résultats obtenus et la 4<sup>e</sup> met en lumière les principaux constats qui se

dégagent de l'étude et propose certaines pistes susceptibles d'alimenter le Plan 2007-2009 élaboré dans le cadre de l'*Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance* et qui a pris effet en janvier 2008<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Des mesures transitoires, couvrant la période d'avril à décembre 2007, ont été mises en place par les 2 paliers de gouvernement pour assurer le maintien des services essentiels et directs. Cette période n'est pas couverte par la présente évaluation.



## DÉMARCHE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'IPAC II comporte 2 étapes successives et complémentaires. La 1<sup>re</sup> étape, qui s'inscrit dans une démarche dite d'évaluation « technique » (Rochon 1976 dans De Wals 1999), se réalise à partir des dossiers disponibles à l'Agence. Elle permet de décrire les engagements et les objectifs du Plan (théorie) et de les comparer aux résultats des projets financés (pratique). On vise donc, par celle-ci, à mesurer les écarts qu'il pourrait y avoir entre les engagements et les objectifs annoncés dans le Plan et ceux effectivement couverts par l'ensemble des projets financés. Il s'agit notamment de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les objectifs du programme IPAC II poursuivis par les projets?
- De quelle nature sont les projets subventionnés?
- À quelles clientèles à risque s'adresse-t-on?
- Quels sont les territoires desservis?
- Quelles priorités et pistes d'action du Plan sont couvertes par l'ensemble des projets subventionnés?

La 2<sup>e</sup> étape, qui correspond à la démarche d'évaluation dite de « recherche » (Rochon 1976 dans De Wals 1999), est centrée sur l'appréciation des retombées du Plan. Étant donné la grande difficulté à obtenir des mesures dites « objectives » quant à l'influence exercée par l'IPAC II sur l'amélioration des conditions de vie et de santé des personnes itinérantes, ou encore, sur la prévention de l'itinérance, nous nous tournons plutôt vers une appréciation de l'impact qu'a pu avoir le programme sur les services offerts à la clientèle à risque d'itinérance. Pour ce faire, nous nous intéressons, entre autres, à la consolidation des services offerts, à la création de collaborations, à l'obtention de nouvelles sources de financement et à la pérennité des interventions mises en place.

Les principales questions structurant la collecte de données sont alors :

- La consolidation des services des organismes existants s'est-elle produite?
- La viabilité des projets est-elle maintenant assurée? Si non, pourquoi?
- Les investissements consentis ont-ils généré de nouveaux partenariats?

Somme toute, la réalisation consécutive de ces 2 étapes permet de produire un bilan évaluatif étoffé susceptible d'informer les gestionnaires et les promoteurs de projets sur les écarts qui existent entre les intentions initiales, traduites principalement par le Plan, et la réalité d'application de l'IPAC dans les territoires visés en Montérégie. S'inscrivant dans une finalité dite formative, la démarche d'évaluation devrait permettre de fixer des balises qui serviront à orienter les futurs efforts pour contrer l'itinérance ou, tout au moins, pour en amoindrir les conséquences.



**3.****MÉTHODOLOGIE****3.1. Instrumentation**

La réalisation de la 1<sup>re</sup> étape de la démarche d'évaluation, à savoir l'analyse des projets subventionnés, a fait appel à la même grille d'évaluation élaborée pour l'IPAC I (annexe 1). Toutefois, au moment de réaliser l'évaluation de l'IPAC II, il y a eu l'ajout d'une composante, soit celle reliée aux pistes d'action prioritaires, concept qui n'avait pas été abordé dans le Plan de 2001. L'outil d'analyse, de facture simple, permet de colliger les informations de chacune des composantes du Plan qu'il importe de documenter dans le cadre de l'évaluation « technique ». Ces composantes sont au nombre de 6, soit les objectifs fédéraux et provinciaux poursuivis par l'entremise du projet, les territoires desservis, les clientèles ciblées, les catégories de priorités couvertes et, enfin, les pistes d'action préconisées. La classification de chacune d'elles s'effectue à partir de catégories prédéfinies, tirées du Plan. Soulignons que les catégories retenues ne sont pas toujours mutuellement exclusives et qu'un même projet peut être classifié dans plus d'une catégorie. Par conséquent, le nombre total de projets pour chacune des composantes peut excéder le nombre de projets subventionnés.

L'appréciation des retombées du programme s'est, quant à elle, effectuée à partir d'un questionnaire d'enquête autoadministré. Il s'agit, à quelques nuances près, du même outil que celui utilisé pour effectuer l'évaluation de l'IPAC I. Il est composé de 12 questions fermées réparties inégalement à travers 3 volets, à savoir : adéquation ressources/besoins, viabilité du projet à court et à moyen termes et collaborations (annexe 1). Dans la dernière section, les répondants sont invités à identifier les 2 plus grandes réussites de leur projet de même que les 2 aspects les plus problématiques.

**3.2 Collecte des données**

L'analyse de chacun des projets subventionnés a été effectuée lors de rencontres d'échanges entre les 2 agents responsables de l'application du programme et de son évaluation.

L'appréciation des retombées s'est effectuée à l'aide d'une enquête postale réalisée en 2 temps. Elle a tout d'abord été amorcée au printemps 2006 par l'envoi du questionnaire aux promoteurs des 12 projets qui devaient prendre fin au printemps 2006 et était accompagnée d'une lettre (annexe 2) et d'une enveloppe de retour préaffranchie. Puis, environ 2 semaines plus tard, une relance téléphonique a été effectuée auprès des promoteurs qui tardaient à nous retourner le questionnaire. Lorsqu'on nous informait que le questionnaire avait été égaré, un nouvel exemplaire était retourné par courrier

électronique. Il est à noter que si un organisme avait plus d'un projet subventionné, le promoteur recevait, dans ce cas, 2 questionnaires.

L'enquête s'est ensuite poursuivie au printemps 2007. Le questionnaire a alors été acheminé aux promoteurs des 31 projets<sup>2</sup> qui devaient prendre fin en mars 2007. De nouveau, il était accompagné d'une lettre explicative et d'une enveloppe de retour préaffranchie et il a été suivi de 2 rappels électroniques incluant le questionnaire. Lors du premier, 15 promoteurs n'avaient pas répondu; lors du second, plus que 6.

### **3.3 Considérations éthiques**

Au moment de réaliser l'enquête postale, les promoteurs ont été informés par lettre des motifs de l'étude, de l'importance de leur participation, de l'utilisation prévue des résultats et des précautions prises pour assurer leur anonymat. Ainsi, leur décision de participer ou non à l'enquête était libre et éclairée.

Afin de préserver l'anonymat des promoteurs et de réduire le risque d'identification des répondants, chaque questionnaire comportait un numéro d'identification. Par conséquent, pour des personnes non directement impliquées dans le processus de sélection des projets ou dans la démarche d'évaluation, il était très difficile d'identifier les répondants. Quant aux grilles d'analyse ayant servi à la saisie des informations et aux questionnaires utilisés pour effectuer l'enquête postale, ils sont conservés sous clé dans un classeur métallique. Finalement, toujours dans le but de préserver l'anonymat des promoteurs, les résultats issus de l'analyse « technique » et de l'enquête présentés dans ce rapport le sont de manière agrégée.

---

<sup>2</sup> Le questionnaire sur les retombées avait déjà été rempli au printemps 2006 pour 2 des projets, mais compte tenu de la reconduction de ces derniers, il a été inclus dans l'enquête de 2007.

## 4.

## RÉSULTATS

La présentation des résultats adopte la même séquence que celle retenue pour la démarche d'évaluation, soit tout d'abord les résultats qui se dégagent de l'évaluation technique, c'est-à-dire de l'analyse des 41 projets subventionnés, puis ceux issus de l'enquête postale portant sur les retombées des projets. Soulignons que tant pour l'analyse des projets que pour l'appréciation des retombées, les données propres à chacune des deux périodes, à savoir 2003-2006 et 2006-2007, ont été regroupées et traitées globalement.

#### **4.1 1<sup>re</sup> étape de la démarche d'évaluation : l'analyse des projets financés**

Pour la période 2003-2006, des 55 projets déposés, 29 ont reçu un financement. Au total, environ 6 197 000 \$ ont été distribués. Pour la période 2006-2007, ce sont 31 projets qui ont été financés. Dix-sept (17) d'entre eux concernent une reconduction de projet et 14<sup>3</sup> autres relèvent d'un nouveau projet. Les montants accordés pour cette période s'élèvent à environ 1 900 000 \$. Bref, de 2003 à 2007, 31 promoteurs ont réalisé 41 projets distincts. Soulignons que parmi ces promoteurs, 11 d'entre eux, soit 35 %, avaient profité d'une subvention lors de l'IPAC I. On comprendra que, dans la majorité des cas, les projets réalisés lors de l'IPAC II s'inscrivent en continuité de ceux menés par l'IPAC I.

##### **4.1.1 Catégories d'organisme et nature des projets subventionnés**

À 2 exceptions près, tous les projets financés sont pilotés par des organismes communautaires. C'est en effet le cas de 39 des 41 projets (95 %). Pour ce qui est des 2 autres, l'un est issu d'une Table de concertation des sans-abri, l'autre d'un établissement de santé et de services sociaux. Parmi les 30<sup>4</sup> organismes communautaires qui ont reçu une subvention, 29 % ont comme principal champ d'activité les jeunes vivant des difficultés d'ordre psychosociales, 23 % les personnes économiquement démunies, 18 % les personnes itinérantes et 15 % les individus ayant connu des problèmes de santé mentale. Selon notre analyse, les sommes d'argent demandées ont servi, en totalité ou en partie, à l'engagement de ressources humaines (68 % des projets), au fonctionnement (59 % des projets), à l'achat d'un immeuble ou à la réalisation de travaux de rénovation (44 % des projets).

Bien que le Plan ne spécifie pas la nature des projets à subventionner, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'examiner dans quelle mesure les budgets octroyés auront servi à

<sup>3</sup> Deux (2) des projets n'ont toutefois pas été réalisés. Dans un des cas, le promoteur s'est désisté et dans l'autre, le ministre fédéral des Ressources humaines et du Développement des compétences a refusé de le subventionner.

<sup>4</sup> Huit (8) organismes communautaires mènent plus d'un projet, ce qui explique que le nombre de projets est supérieur au nombre d'organismes.

consolider ou à développer les services déjà en place ou, au contraire, à mettre sur pied de nouveaux services.

**TABLEAU 1**  
**Nombre et proportion (%) de projets selon leur nature<sup>5</sup>**

Nature du projet	Nombre	%
Consolidation	33	80
Nouveau	10	24
Développement	6	15

On constate à la lecture du tableau I, que les sommes d'argent demandées ont surtout servi à renforcer/stabiliser des projets ou services déjà en place. Pour près du quart des projets, ce fut l'occasion d'introduire une nouvelle intervention. Soulignons que près d'un projet sur cinq (19 %) affiche une double nature : la moitié combinant nouveauté et consolidation, le tiers consolidation et développement.

#### **4.1.2 Objectifs fédéraux poursuivis**

Des 5 objectifs fédéraux poursuivis par l'IPAC II, celui « [d']améliorer les situations sociales et financières des sans-abri<sup>6</sup>, de même que leur état de santé » est le plus ciblé : 66 % des projets s'adressent à cet objectif de manière plus ou moins directe (tableau 2). Puis, les objectifs suivants : « réduire le nombre de personnes qui ont besoin d'un refuge, d'une maison de transition et d'un logement supervisé » et « aider les sans-abri à devenir autosuffisants » sont sur un même pied d'égalité, soit présents dans 39 % des projets. Soulignons que plus d'un projet sur deux (2), soit 59 %, ont été classés dans plus d'une catégorie d'objectifs fédéraux.

**TABLEAU 2**  
**Répartition des projets**  
**en fonction des objectifs fédéraux poursuivis**

Objectif fédéral	Nombre	%
Améliorer les situations sociales et financières des sans-abri de même que leur état de santé et de bien-être	27	66
Réduire le nombre de personnes qui ont besoin d'un refuge	16	39
Aider les sans-abri à devenir autosuffisants	16	39
Assurer un nombre suffisant de refuges et de structures d'entraide adéquates	9	22
Aider les collectivités à renforcer leur capacité à répondre aux besoins des sans-abris	8	20

<sup>5</sup> Un même projet pouvant être de plus d'une nature, le total excède donc le nombre de projets subventionnés.

<sup>6</sup> Nous avons également inclus dans les objectifs fédéraux les personnes « à risque d'itinérance ».

À la lecture du tableau 2, on est à même de constater que les 5 objectifs fédéraux sont, à divers degrés, couverts par les 41 projets financés. Il ne faudrait pas se surprendre outre mesure que l'objectif « [d']assurer un nombre suffisant de refuges et de structures d'entraide adéquates » ne soit pas davantage représenté, cet objectif ayant été fortement couvert par l'IPAC I.

#### 4.1.3 Objectifs provinciaux poursuivis

Au niveau provincial, le Plan couvre 7 objectifs. On comprendra que quelques-uns d'entre eux sont étroitement associés à leurs pendants fédéraux. Des 7 objectifs, 2 se démarquent plus particulièrement à travers les projets financés. Il s'agit des objectifs « [d']améliorer l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes itinérantes » et de « renforcer le volet prévention auprès des populations à risque d'itinérance » (tableau 3). Ce sont respectivement 73 et 68 % des projets qui s'adressent à l'un ou à l'autre de ces objectifs. Par ailleurs, ils manifestent un haut niveau de recoupement puisqu'ils sont réunis dans 21 des 41 projets subventionnés.

**TABLEAU 3**  
**Répartition des projets**  
**en fonction des objectifs provinciaux poursuivis**

Objectif provincial	Nombre	%
Améliorer l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes itinérantes	30	73
Renforcer le volet prévention auprès de la population à risque d'itinérance	28	68
Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes	23	56
Soutenir les organismes communautaires qui œuvrent auprès des personnes itinérantes	8	20
Favoriser la coordination et la concertation entre les différents paliers d'acteurs	7	17
Assurer le soutien et la formation des intervenants	4	10
Accroître le niveau de connaissance en matière d'itinérance et assurer le suivi et l'évaluation des résultats de diverses mesures	0	0

À la lecture du tableau 3, on est à même de constater que 2 objectifs ont été moins considérés. Ainsi, des 41 projets subventionnés dans le cadre de l'IPAC II, aucun ne vise à accroître le niveau de connaissance en matière d'itinérance et seulement 4 projets (10 %) cherchent à assurer le soutien et la formation des intervenants.

Mentionnons que 29 % des projets poursuivent simultanément 2 objectifs provinciaux et que près de la moitié (46 %) en poursuivent plus de 2. En contrepartie, environ le quart (24 %) s'adresse uniquement à un objectif.

#### 4.1.4 Territoires desservis par les projets

Le territoire géographique visé correspond aux municipalités montréalaises incluses dans la ceinture métropolitaine de recensement de Montréal. Celles-ci composent, en totalité ou en partie, 6 des 11 territoires de centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Montérégie. L'entente précise par ailleurs que « le plan d'action communautaire pourra inclure, à titre exceptionnel, des activités qui ne sont pas localisées dans les limites géographiques d'une ville ciblée ».

Tous les territoires visés sont, à divers degrés, rejoints par les projets subventionnés (tableau 4). Tout comme pour l'IPAC I, près de la moitié des projets subventionnés, soit 46 %, desservent la population du CSSS Pierre-Boucher.

**TABLEAU 4**  
**Répartition des projets**  
**en fonction des territoires de CSSS desservis**

CSSS	Nombre	%
Pierre-Boucher	19	46
Champlain	6	15
Vaudreuil-Soulanges	4	10
Du Suroît	3	7
Jardins-Roussillon	3	7
Haut-Richelieu/Rouville	2	5
Hors-territoire IPAC	8	20

Bien que les autres territoires de CSSS soient moins couverts, soulignons que, parmi les 8 projets classés hors-territoire, 5 d'entre eux se déroulent dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Or, cette municipalité est située sur le territoire du CSSS du Suroît. Additionnés aux 3 projets que l'on retrouve déjà dans cette sous-région, ce sont 20 % des projets qui ciblent la population du CSSS du Suroît. Enfin, des 3 projets classés hors-territoire, 2 ont lieu dans des territoires de CSSS qui ne sont pas visés par l'IPAC. Il s'agit des CSSS de Sorel-Tracy et du Haut-Saint-Laurent.

#### 4.1.5 Clientèles visées

Le Plan fait mention de la spécificité de la clientèle à risque d'itinérance en Montérégie. Il s'agit plus particulièrement des femmes victimes de violence familiale, des hommes ayant des problèmes de santé mentale, de toxicomanie ou d'alcoolisme, des jeunes présentant des difficultés graves d'adaptation sociale et des familles. À cette énumération non

exhaustive, nous avons ajouté, aux fins de l'analyse, les personnes économiquement démunies et celles vivant une instabilité résidentielle mentionnées dans le Plan de 2001.

Les jeunes sont particulièrement bien servis par les projets subventionnés par l'IPAC II. En effet, tout près d'un projet sur trois (3) s'adresse spécifiquement à cette clientèle (tableau 6). Puis, suivent de près, les personnes en situation d'instabilité résidentielle (29 % des projets) et les individus économiquement démunis (27 %). Quant aux toxicomanes, ils constituent un sous-groupe plus négligé étant donné que seulement 5 % des projets les ciblent explicitement. Cependant, il ne faudrait pas perdre de vue que cette clientèle est fort possiblement rejointe par bon nombre de projets destinés aux personnes en situation d'instabilité résidentielle ou celles économiquement démunies. Cette même réflexion vaut également pour les femmes, qui constituent le second groupe à risque le moins directement visé par les projets de l'IPAC II.

**TABLEAU 5**  
**Répartition des projets**  
**selon les caractéristiques des clientèles visées**

Caractéristiques	Nombre	%
Jeunes en difficulté	13	32
Personne en situation d'instabilité résidentielle	12	29
Individus économiquement démunis	11	27
Personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale	9	22
Femmes en difficulté	7	17
Toxicomanes	2	5
Autres	5	12

Parmi les clientèles « autres », on retrouve : des personnes aux prises avec une diversité de problématiques (n=2 projets), des individus vivant des problèmes de santé chronique et des personnes en détresse (n=1 projet respectivement).

#### **4.1.6 Catégories de priorités**

Les priorités retenues par le Comité consultatif sur l'itinérance et le comité de direction de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie (RRSSM) au moment de l'IPAC I sont toujours en vigueur pour l'IPAC II. Elles tiennent compte des besoins de la clientèle et des limites du programme IPAC et sont définies par 6 catégories distinctes : concertation, services du réseau communautaire, services du réseau de la santé et des services sociaux, formation, outils d'information et de références, projets de recherche visant à améliorer la connaissance de la clientèle ou de la problématique et hébergement. Hormis la priorité visant à améliorer la connaissance de la clientèle ou de la

problématique, chacune comporte un sous-ensemble d'actions qui sont au nombre de 2 dans la plupart des cas (tableau 6).

On ne doit pas se surprendre du fait que la majorité des projets, soit 76 % d'entre eux, répond à la priorité « service du réseau communautaire » et plus spécifiquement à l'activité de « consolider les ressources et services existants ». En effet, on se rappellera que lorsqu'il a été question de la nature des projets, dans 80 % des cas, les sommes d'argent demandées servaient en totalité ou en partie à renforcer et à stabiliser les services existants ou à rejoindre davantage de membres des groupes cibles. Par ailleurs, à la lecture du tableau 6, on constate qu'environ un projet sur cinq (5) s'inscrit dans la priorité de « concertation » ou « [d']hébergement ».

**TABLEAU 6**  
**Répartition des projets**  
**selon les priorités considérées**

<b>Priorités</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
<b>Services du réseau communautaire</b>	<b>31</b>	<b>76</b>
Centres de jour pour la clientèle itinérante	9	22
Consolidation des ressources et services existants	31	76
<b>Hébergement</b>	<b>9</b>	<b>22</b>
Mise en place de ressources d'hébergement pour femmes itinérantes	3	7
Mise en place de ressources d'hébergement pour itinérants sans-abri	3	7
Augmentation de la capacité d'accueil des ressources existantes	3	7
<b>Concertation</b>	<b>8</b>	<b>20</b>
Développement de liens de référence	5	12
Aide à la concertation entre les ressources	6	15
<b>Formation, outils d'information et de référence</b>	<b>5</b>	<b>12</b>
Information et formation des intervenants	4	10
Développement d'outils mieux adaptés à l'intervention	1	2
<b>Réseau de la santé et des services sociaux</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Amélioration de l'accessibilité	0	0
Projet pilote d'intervention dans le milieu	1	2
<b>Projets de recherche</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Réalisation d'une recherche descriptive	0	0

Les projets subventionnés par l'IPAC II ne permettent cependant pas de couvrir toutes les activités considérées prioritaires. Deux (2) d'entre elles sont effectivement laissées pour compte : on ne retrouve aucune recherche descriptive ni aucune activité visant l'amélioration de l'accessibilité du réseau de la santé et des services sociaux. Parmi les autres activités prioritaires négligées, mentionnons la mise en œuvre d'un projet pilote dans le milieu et le développement d'outils, qui ne font l'objet que d'un seul projet.

#### **4.1.7 Pistes d'action**

Les discussions qui ont eu lieu entre les intervenants lors de l'élaboration du Plan ont conduit à l'identification de 7 pistes d'action. Ces dernières sont en harmonie avec les

objectifs du programme IPAC et correspondent en quelque sorte à des moyens pour lutter contre l'itinérance.

Le tableau 7 fait état des 7 pistes d'action retenues ainsi que du nombre et de la proportion des projets qui s'inscrivent à l'intérieur de chacune d'elles.

**TABLEAU 7**  
**Répartition des projets**  
**selon les pistes d'action concernées**

<b>Pistes d'action</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
<b>Réinsertion sociale et intégration à l'emploi</b>	20	49
<b>Prévention (autre qu'auprès des jeunes)</b>	17	42
<b>Prévention auprès des jeunes</b>	13	32
<b>Sécurité alimentaire</b>	12	29
<b>Hébergement</b>		
1. Hébergement temporaire	6	15
2. Logement à moyen terme ou de transition	3	7
3. Logement stable	0	0
<b>Mécanismes et partage</b>	3	7
<b>Transport</b>	0	0

Deux (2) des pistes d'action retenues sont axées sur la prévention de l'itinérance; l'une s'adresse aux jeunes, l'autre aux adultes. La lecture du tableau 7 nous permet de constater que près de 75 % des projets subventionnés s'inscrivent dans l'une ou l'autre de ces 2 pistes<sup>7</sup>. Par ailleurs, presque la moitié des projets subventionnés s'intègre dans la priorité de « réinsertion sociale et intégration à l'emploi ».

Soulignons qu'une des pistes d'action considérée prioritaire a été ignorée, soit celle concernant le transport. Quant à la piste d'action relative au « mécanisme d'échange d'information et partage », elle ne fait l'objet que de 3 projets.

<sup>7</sup> À titre d'exemple de projets préventifs pour les adultes, mentionnons les interventions visant à assurer la sécurité alimentaire des familles à faible revenu, la mise en place d'un réseau sentinelle, l'embauche d'individus souffrant de troubles mentaux, ou encore, la mise sur pied d'un centre de jour multifonctionnel. Chez les jeunes, il s'agit, entre autres, d'interventions axées sur la prévention du décrochage scolaire, sur la recherche de financement et de logements à faibles coûts ainsi que sur l'accompagnement des jeunes vers les ressources appropriées via le travail de rue.

En terminant sur ce sujet, mentionnons qu'un peu plus du tiers des projets s'inscrivent dans 2 pistes d'action et près du quart dans 3 pistes et plus. Pour ce qui est du projet d'embaucher un agent de développement, il a été impossible à classer parmi les 7 pistes d'action retenues.

#### **4.2 2<sup>e</sup> étape de la démarche d'évaluation : l'analyse des retombées**

Avant de passer à la présentation des résultats, il nous faut mentionner que nous n'avons pas pu utiliser de tests statistiques univariés de type  $\chi^2$  pour vérifier si les distributions intergroupes variaient de façon significative. En effet, les catégories de réponses n'étant pas toujours mutuellement exclusives, il en résulte qu'un même projet peut se retrouver simultanément dans 2 catégories distinctes, ce qui milite évidemment contre l'utilisation de tests de différences. Nonobstant cette dernière observation, il nous faut mentionner que, vu la taille réduite des effectifs étudiés en relation avec le nombre de variables mesurées, l'étude se veut avant tout descriptive et ne prétend pas être en mesure d'établir avec certitude quelque relation que ce soit.

Des 41 projets devant faire l'objet d'une appréciation des retombées, 33 questionnaires nous ont été retournés, pour un taux de participation de 80 %. Parmi les 8 projets pour lesquels nous n'avons pas d'information, 5 sont pilotés par 2 organismes communautaires.

Les participants nous informent que les ressources financières accordées à leur projet ont servi, en totalité ou en partie, à faire construire ou à rénover un immeuble (55 % des projets), à embaucher de nouvelles ressources (52 % des projets), à stabiliser les ressources en place (33 % des projets), à effectuer l'achat de matériel (25 % des projets) et, enfin, à acquérir de nouvelles expériences ou compétences (21 % des projets).

##### **4.2.1 Consolidation des services et atteinte des objectifs fixés**

Les sommes d'argent consenties auront permis à plusieurs organismes de consolider leurs services et de réaliser les objectifs fixés au moment du démarrage des projets (tableau 8). En effet, dans 79 % des cas, les promoteurs ont pu consolider les services existants et 91 % ont pu atteindre les objectifs de départ, et ce, en totalité ou en grande partie dans les deux cas.

TABLEAU 8

## Consolidation des services et atteinte des objectifs

	Degré de	
	Consolidation des services (n=33) %	Atteinte des objectifs (n=33) %
Totalement	43	53
En grande partie	36	38
Partiellement	18	6
Très partiellement	3	3
Total	100	100

Les projets dans lesquels il y a eu acquisition de nouvelles expériences ou connaissances sont, proportionnellement, un peu plus nombreux à avoir réussi la consolidation de leurs services (86 %, données non présentées). En contrepartie, les projets où il y a eu embauche de personnel sont ceux qui ont moins bien performé à ce chapitre (72 %, données non présentées). En ce qui a trait à l'atteinte ou au maintien des objectifs de départ, quelle que soit l'utilisation faite des sommes d'argent, les taux de réussite excèdent toujours 85 %.

#### 4.2.2 Viabilité des projets à court et à moyen termes

La viabilité à court terme se porte bien pour près de trois quarts des projets. Par contre, la situation au-delà de 12 mois est un peu plus préoccupante. En effet, comme on peut le constater à la lecture du tableau 9, la viabilité au-delà de la prochaine année suivant l'enquête serait légèrement compromise pour 10 % des projets et fortement compromise pour 39 % d'entre eux. Bref, à moyen terme, ce sont près de 50 % des projets qui seront en plus ou moins grande difficulté de survie. Soulignons que parmi ces derniers, ce sont dans les projets où les sommes d'argent ont, entre autres, servi à acquérir de nouvelles expériences et à consolider les ressources humaines que les répondants rapportent que la viabilité à moyen terme est la plus menacée. Les taux étant respectivement de 57 et 55 %. Par contre, on ne peut se surprendre du fait que ce sont les projets d'immobilisation qui, du point de vue de leur pérennité, se porteront le mieux après un an.

Tableau 9

## Viabilité des projets à court et à moyen termes

Degré de viabilité	Moins d'un an (n=33) %	Plus d'un an (n=33) %
Assurée	34	22
Presque assurée	37	29
Légèrement compromise	16	10
Fortement compromise	13	39
Total	100	100

Les répondants sont évidemment bien au fait de la précarité de leur projet puisque tous rapportent avoir effectué des démarches afin d'assurer sa poursuite au-delà de la période de financement couverte par l'IPAC II. Parmi les stratégies les plus fréquemment identifiées, une fait presque l'unanimité. En effet, 96 % des répondants à qui on a posé la question<sup>8</sup> rapportent avoir préparé un projet de continuité à soumettre lors d'une demande de financement dans le cadre de l'Initiative de partenariats de lutte à l'itinérance (tableau 10). Comme ce fut le cas lors de l'évaluation de l'IPAC I, la stratégie de réseautage est aussi fortement utilisée. Ainsi, 73 % des répondants disent avoir siégé à une Table de concertation locale et plus de 50 % déclarent avoir contacté des partenaires locaux ainsi que des décideurs régionaux.

<sup>8</sup> L'existence du programme IPLI n'étant pas connue au moment d'effectuer la première phase de collecte de données, cet élément n'était pas abordé dans le questionnaire utilisé au printemps 2006.

**TABLEAU 10****Moyens utilisés pour assurer la poursuite du projet**

<b>Moyens</b>	<b>(n=33) %</b>
Préparé un projet de continuité faisant l'objet d'une demande dans le cadre du programme IPLI (n=24)	96
Participé à une table de concertation	73
Interpellé des décideurs régionaux	55
Contacté des partenaires locaux privilégiés	52
Mandaté une ressource pour trouver de nouvelles sources de financement	33
Soumis le projet à un autre organisme subventionnaire	9
Autres moyens	24

Il est extrêmement rare qu'on se limite à une seule stratégie. En effet, les trois quarts des répondants disent avoir utilisé de 2 à 4 stratégies différentes. Dans les commentaires formulés à la fin de la section traitant de la viabilité des projets, plusieurs répondants estiment avoir consenti des efforts importants pour trouver de nouvelles sources de financement, sans toutefois nécessairement y parvenir. Parmi les facteurs qui expliquent les échecs rencontrés, on fait mention d'une communauté déjà largement appauvrie, du climat économique difficile dans la région et d'un manque d'intérêt des bailleurs de fonds sollicités.

Toutefois, les efforts déployés auront permis à environ un tiers des promoteurs d'accéder à un financement additionnel et 10 % des répondants étaient en attente d'une réponse de financement au moment d'effectuer l'enquête. Parmi ceux qui ont été en mesure d'accéder à un financement additionnel, un peu moins de la moitié, soit 44 %, rapportent qu'il s'agit d'un financement récurrent. Bref, ce sont 12 % des répondants qui disent pouvoir compter sur une nouvelle source de financement pour quelques années. Parmi les efforts déployés dans le but d'obtenir un financement additionnel, ceux qui disent avoir mandaté une ressource spécifiquement à cette fin obtiennent, à 57 %, le meilleur taux de réussite.

#### **4.2.3 Collaborations**

Dans 70 % (n=22) des projets financés, on retrouve une implication de partenaires locaux ou régionaux. Toute proportion gardée, ce sont dans les projets d'immobilisation que la participation de partenaires externes s'avère être légèrement plus faible (68 %). On observe, au moment de concevoir le projet, une implication de partenaires externes dans 40 % des cas. Par contre, lors de leur mise en œuvre, ce sont 67 % des projets qui ont pu

compter sur la complicité de collaborateurs. L'implication des partenaires consiste essentiellement à envoyer de la clientèle (82 % souvent/toujours) ou à échanger des connaissances, expertises et ressources (72 % souvent/toujours). Par contre, il est également arrivé que les partenaires soient appelés à jouer un rôle plus actif dans le projet en coordonnant et en réalisant eux-mêmes certaines actions (21 % toujours/souvent).

Pour la très grande majorité des répondants qui mentionnent avoir travaillé avec des partenaires externes, la réalisation de leur projet aura été l'occasion de renforcer leur expérience de partenariat. En effet, 71 % d'entre eux disent que cela a « beaucoup » été le cas, alors que 20 % répondent « assez ». Le tableau 11 fait état de la provenance de ces divers collaborateurs et inclut la proportion de répondants qui disent qu'il s'agissait d'une première collaboration avec ce partenaire.

**TABLEAU 11**  
**Provenance des principaux collaborateurs**  
**et**  
**nouveauté des collaborations**

<b>Provenance</b>	<b>Implication (n=22) %</b>	<b>1<sup>re</sup> Expérience (n=22) %</b>
Communautaire	95	24
Santé/services sociaux	82	11
Table de concertation	68	13
Municipal	64	21
Politique (provincial, fédéral)	50	27
Secteur privé	50	55
Emploi	32	14
Développement local/régional	32	14

La liste des partenaires impliqués d'une façon ou d'une autre dans les projets regroupe un éventail d'acteurs. Deux (2) milieux ont été particulièrement sollicités : le communautaire et celui de la santé/services sociaux, respectivement représentés dans 95 et 82 % des projets pour lesquels il y a eu implication de partenaires locaux ou régionaux. La lecture du tableau 11 permet également de constater que pour bon nombre de collaborations, soit dans plus de la moitié des cas, il s'agissait d'une nouvelle expérience de partenariat pour les promoteurs, surtout en ce qui concerne le secteur privé. Cependant, le phénomène ne se limite pas qu'à ce secteur puisqu'on le retrouve également dans plusieurs collaborations établies avec les milieux politique, communautaire et municipal.

#### **4.2.4 Principales réussites et aspects plus problématiques**

Les principales réussites identifiées par les promoteurs font montre d'une grande diversité parmi laquelle certains thèmes émergent toutefois plus que d'autres. Par exemple, plusieurs des répondants font référence, d'une façon plus ou moins directe, à la notion du travail en partenariat/concertation qui se serait développé ou renforcé par l'entremise de leur projet, tels que le fait de « développer un partenariat performant entre deux établissements dans un projet basé sur les meilleures pratiques cliniques », ou le fait d'obtenir « une concertation multisectorielle » ou « l'implication des acteurs du milieu », ou encore celui de « solidifier les liens [les] unissant aux ressources du milieu ». Soulignons que cette référence au partenariat comme principale réussite est particulièrement présente dans les projets où les montants obtenus ont servi à l'engagement de ressources humaines. L'impact direct du projet sur la clientèle ciblée ressort également comme étant une des principales réussites des interventions mises en place. Voici ce que certains répondants avaient à dire à ce sujet : « les femmes se sentaient plus solides pour se reprendre en main », il y a eu « amélioration des compétences parentales et des aptitudes à l'emploi », ils ont pu « réduire de deux tiers les rechutes, aider à long terme de sorte que 70 % s'en sortent définitivement » et ils ont été témoins de la « réussite de plusieurs jeunes dès la première année ». Enfin, pour les promoteurs dont le projet était principalement axé sur l'acquisition ou la rénovation d'un bâtiment, on comprendra qu'une des principales réussites aura été d'accroître la capacité d'accueil et d'hébergement ainsi que d'améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Au cœur des préoccupations de plusieurs des promoteurs, il y en a une qui émerge avec plus d'intensité. Il s'agit du renouvellement, à moyen et à long termes, du financement des projets. Cette préoccupation s'exprime par « [l']impossibilité de trouver d'autres sources de financement », par « l'insécurité de la non-récurrence des subventions », par « le manque de visions gouvernementales - le financement doit être triennal et récurrent », par le « manque de financement pour les ressources humaines » ainsi que par le fait que « la précarité des postes en intervention, pour une mesure d'aide qui cherche des solutions durables, est illogique ». Il importe de souligner que dans tous les projets où les répondants font référence au financement comme principale difficulté, les sommes d'argent octroyées avaient servi, en totalité ou en partie, à l'engagement de ressources humaines. Une seconde difficulté mentionnée par plusieurs est, cette fois, de nature essentiellement administrative et concerne la gestion du programme IPAC. Les insatisfactions exprimées touchent à différents aspects tels que le court laps de temps pour effectuer la demande de subvention, les délais d'obtention des montants demandés, les demandes financières non entièrement accordées, les suivis et les rapports mensuels à compléter et la lourdeur administrative imposée par Service Canada. Bien qu'il y ait certains irritants dans l'application de l'IPAC, il ne faut pas perdre de vue que, dans la section commentaire située à la toute fin du questionnaire, plusieurs répondants mentionnent avoir grandement apprécié le soutien financier accordé à leur projet. Un participant ajoutait même : « Ce qui me frappe le plus est le grand respect accordé à l'égard de notre travail ».

Les autres difficultés mentionnées, bien que nombreuses, sont spécifiques à chacun des projets et, de ce fait, ne peuvent véritablement servir à établir de constat d'ensemble.

### **4.3 Limites de l'étude**

Tel que déjà mentionné, l'analyse effectuée dans le cadre de l'évaluation « technique » renferme une part de subjectivité. En effet, certaines des catégories que l'on retrouve dans le Plan et sur lesquelles repose la classification de chacune des composantes ne comportent pas de définition opérationnelle. Elles prêtent donc à interprétation. Afin de d'amoindrir cette difficulté, l'analyse a été réalisée conjointement par les 2 agents responsables. Ceci aura permis d'établir un consensus quant à la façon de catégoriser chacune des composantes. Par ailleurs, contrairement à l'approche préconisée lors de l'évaluation de l'IPAC I, un projet pouvait, pour une même composante, se retrouver dans plus d'une catégorie. Par conséquent, les résultats les plus révélateurs de l'analyse technique sont possiblement ceux qui traitent des catégories obtenant les plus faibles taux de mention.

Les résultats relatifs aux retombées communautaires de l'IPAC II reposent, quant à eux, sur les réponses fournies par les promoteurs qui ont retourné leur questionnaire d'enquête. Or, étant donné que certains promoteurs n'y ont pas participé, le portrait des retombées serait possiblement différent s'il prenait en compte leur expérience. C'est pourquoi, afin de contourner cette donnée manquante, nous nous sommes assurés d'obtenir un taux de participation d'au moins 80 %. Ainsi, il y a lieu de croire que les résultats obtenus dépeignent avec assez d'exactitude la situation vécue par l'ensemble des promoteurs. D'ailleurs, le fait qu'ils nous aient divulgué les difficultés qu'ils rencontrent en ce qui concerne la viabilité de leur projet au-delà de la période de subvention témoigne en ce sens.



**5.****DISCUSSION ET PISTES D'ACTION**

La très grande majorité des projets subventionnés dans le cadre de l'IPAC II sont pilotés par des organismes communautaires agissant principalement dans 4 champs d'activité : les jeunes en difficulté, les personnes itinérantes, celles ayant des problèmes de santé mentale ainsi que les individus et les familles économiquement démunis. Bien que quelques nouvelles actions aient été entreprises, les sommes d'argent demandées ont principalement servi à consolider les services existants.

Pour la plupart, les projets s'adressent de façon directe ou indirecte (via des projets d'immobilisation) aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Ce qui fait en sorte qu'au niveau provincial, on a peu ou pas répondu à 2 des objectifs qu'on s'était fixés dans le Plan, à savoir : « accroître le niveau de connaissance en matière d'itinérance et assurer le suivi et l'évaluation des résultats des diverses mesures » et « assurer le soutien et la formation des intervenants ».

En ce qui concerne les territoires desservis, l'IPAC II a fortement privilégié les clientèles qui se trouvent sur le territoire du CSSS Pierre-Boucher. Ce qui est fort compréhensible quand on sait qu'il est de loin le plus peuplé et que les sous-groupes à risque d'itinérance y sont les plus importants, dû, entre autres, à une migration en provenance de Montréal. Le territoire du CSSS du Suroît est également fort bien desservi puisque 20 % des projets subventionnés s'y déroulent. Bien qu'aucun territoire n'ait été systématiquement ignoré, celui du CSSS Haut-Richelieu/Rouville ne comportait que 2 projets.

De façon générale, on peut dire que les jeunes en difficulté, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et les individus en situation d'instabilité résidentielle ont été bien servis par l'éventail de projets subventionnés. Par contre, on ne peut en dire autant des toxicomanes et des femmes aux prises avec des problèmes de violence familiale. Bien que ces 2 groupes d'individus soient clairement identifiés dans le Plan comme étant à risque d'itinérance, les projets mis sur pied jusqu'à maintenant les ont très peu ciblés.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux priorités d'action identifiées dans le Plan, on s'est peu préoccupé d'améliorer l'accessibilité au réseau de la santé et des services sociaux ou encore de réaliser des recherches descriptives ou évaluatives. Dans le cas de cette dernière priorité le Plan souligne pourtant l'importance de « favoriser l'apprentissage de connaissances à l'égard des personnes itinérantes afin de mieux cibler les besoins et d'adapter les interventions auprès d'elles ».

Enfin, pour ce qui est des pistes d'action, il est, entre autres, intéressant d'observer que près de la moitié des projets ciblent des actions de nature préventive. On constate également que parmi les 8 pistes d'action retenues dans le Plan, les projets subventionnés auront permis de s'engager à divers degrés dans 6 d'entre elles. Par contre, on remarque qu'aucune intervention ne cible directement le transport en commun ou ne s'adresse aux

communautés autochtones. Dans ce dernier cas, il faut toutefois mentionner l'existence d'un programme fédéral dévolu à cette communauté.

La 2<sup>e</sup> étape de la démarche s'intéressait aux retombées communautaires des projets. Pour ce qui est de la consolidation des services et de l'atteinte des objectifs de départ, on constate que, selon ce que rapportent les promoteurs, on semble avoir bien réussi dans l'une et l'autre sphères. De plus, ces succès se confirment encore plus dans l'IPAC II. Ce qui pourrait possiblement s'expliquer par le fait que certains projets entrepris par l'IPAC I se sont poursuivis lors de l'IPAC II ou, encore, que cette dernière s'est échelonnée sur une plus longue période.

En ce qui concerne les collaborations, non seulement des partenaires externes ont été impliqués à divers degrés dans 70 % des projets financés, mais pour la majorité des répondants, cela aura été l'occasion de renforcer leur expérience de partenariat. De plus, il s'agissait, pour plusieurs instances, de nouvelles expériences, particulièrement dans le cas des collaborations avec les acteurs du secteur privé. La collaboration/concertation a tellement été positive qu'elle se révèle avoir été une des principales réussites mentionnées par les répondants.

Par contre, en ce qui concerne la viabilité des projets, la situation s'avère plus inquiétante. Ainsi, malgré les efforts de collaboration entrepris et les énergies de toutes sortes investies pour assurer la poursuite des projets, un répondant sur deux (2) nous informe que la viabilité de son intervention est compromise au-delà de la prochaine année. Évidemment, ce pourcentage s'accroît lorsqu'on fait fi des projets principalement axés sur l'acquisition ou la rénovation d'immeubles et sur l'achat de matériel. La situation est d'autant plus préoccupante que près de 3 promoteurs sur 4 disent avoir fait appel à 2 stratégies et même davantage afin de parvenir à garantir la poursuite de leur projet au-delà de la période couverte par l'IPAC II. Alors qu'environ un tiers des répondants dit avoir été en mesure d'obtenir des sommes d'argent additionnelles, seulement 12 % nous informent qu'il s'agit d'un financement récurrent. La question de la pérennité des projets est d'ailleurs à ce point préoccupante que, lorsqu'on demande aux répondants d'identifier les 2 principales difficultés en lien avec leur projet, cet aspect se trouve au cœur de leurs préoccupations.

### **5.1 Pistes d'action possibles**

Le Plan comporte 6 composantes majeures (objectifs, territoires, priorités...) ; chacune renferme un sous-ensemble d'éléments distincts. Les résultats émanant de l'évaluation nous informent que l'ensemble des projets subventionnés aura permis de couvrir, à des degrés variés, la plupart des composantes identifiées. Les actions entreprises sont multiples, les services offerts sont diversifiés et plusieurs des clientèles priorisées ont été ciblées. Par contre, un examen du degré de présence de chacun des éléments permet de constater certains écarts entre la situation réelle et celle désirée. Cette observation conduit à la formulation des pistes d'action suivantes :

- 1- Afin de mieux répondre aux objectifs provinciaux du programme ainsi qu'aux actions prioritaires identifiées, il s'agirait d'encourager la réalisation d'études ou de recherches qui conduiraient à un accroissement du niveau de connaissance en matière d'itinérance ainsi que de projets qui assureraient le soutien et la formation des intervenants.

- 2- Afin de s'assurer que les différents sous-groupes de la population identifiés comme étant particulièrement à risque d'itinérance soient bien desservis, il faudrait favoriser les projets qui cibleraient plus directement les femmes victimes de violence conjugale ainsi que les toxicomanes.
- 3- Afin de mieux répondre aux priorités d'action mentionnées au Plan, il faudrait mettre sur pied des interventions permettant l'amélioration de l'accessibilité des services de santé et des services sociaux et le développement d'outils mieux adaptés à l'intervention.
- 4- Afin de s'engager davantage dans l'ensemble des pistes d'action identifiées par les intervenants, on pourrait favoriser la réalisation de projets permettant d'assurer le transport des clientèles vers les services ou, encore, la décentralisation de ces derniers (rejoint la notion d'accessibilité mentionnée en lien avec les priorités d'action).
- 5- Afin de bien répondre aux besoins des intervenants terrain, il faudrait examiner, après 6 ans d'existence du programme IPAC, si de nouvelles préoccupations se manifestent à l'égard de la problématique de l'itinérance.

Concernant les retombées communautaires des projets subventionnés, on constate la consolidation des services, le renforcement du partenariat et le développement de nouvelles collaborations. Par contre, la survie de bon nombre de projets est compromise. Cette situation existe malgré le fait que pour être admissible à un financement, le promoteur devait faire la démonstration, si besoin est, que son projet serait viable à long terme, dans le but d'éviter, entre autres choses, de créer des attentes chez les clientèles visées, alors qu'on ne pourrait plus y répondre dans quelques années.

Ainsi, à la lumière de ce qui précède, des mesures s'imposent. Il s'agit de :

- Resserrer les critères de sélection concernant les projets qui doivent être maintenus dans le temps.
- S'assurer que les sommes d'argent recommandées facilitent la pérennisation des projets à court et à moyen termes.
- Voir à ce que les délais entre le moment prévu de démarrage des projets et le versement des sommes d'argent consentis soient les plus courts possible.
- Assurer le financement sur plusieurs années afin de donner au promoteur le temps de trouver les solutions nécessaires et suffisantes à la poursuite du projet.
- Favoriser le financement de projets non récurrents.



## 6.

## CONCLUSION

Comme le rappellent Roy et Morin (2006), l'ensemble des demandes d'aide des personnes aux prises avec l'itinérance, la diversité des besoins exprimés et les multiples problèmes que rencontrent ces personnes, font de l'itinérance un monde fort complexe. Un coup d'œil sur les projets subventionnés dans le cadre de l'IPAC permet de saisir de quelle manière cette réalité y est adéquatement reflétée. Bien que l'évaluation ait mis en lumière quelques lacunes, il n'en demeure pas moins que l'IPAC aura permis de mettre sur pied et de consolider un éventail de services s'adressant à des clientèles et à des problématiques fort variées. Alors qu'une part importante des montants de l'IPAC I aura servi à développer de nouvelles structures d'hébergement ou à accroître les capacités d'accueil de celles déjà en place, ceux de l'IPAC II auront surtout servi à l'embauche de personnel qualifié dans le but de consolider les services développés ainsi que d'initier et d'élargir la concertation et le partenariat pour établir des continuums de services dans les sous-régions.

Qu'en est-il de l'avenir ? L'évaluation permet de constater que les efforts soutenus et variés des organismes communautaires pour obtenir les sommes d'argent nécessaires au maintien et au développement de ces services ont rarement été couronnés de succès. À cela s'ajoute le fait que le temps consacré à rechercher du financement stable fragilise les organismes communautaires et limite leur capacité de poursuivre leur mandat (Roy et Morin 2006). Bien que des sommes d'argent soient disponibles via l'*Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance*, qui a pris effet en janvier 2008, et ce, pour une période de 15 mois, il n'en demeure pas moins qu'un financement récurrent est essentiel. Pour ce faire, il est à espérer que de nouvelles sources de financement, privée ou gouvernementale, soient disponibles si l'on veut assurer le maintien des gains réalisés par l'entremise de l'IPAC. Souhaitons que le cadre de référence en itinérance, en élaboration par un comité multisectoriel et piloté par le MSSS, puisse les faire émerger.





## BIBLIOGRAPHIE

---

DE WALIS, P. (1999). *Le concept d'évaluation dans le cadre des interventions de santé*, Notes de cours SCL 708, Département des sciences de la santé communautaire, Université de Sherbrooke, 15 p.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE (2001). *Plan communautaire en itinérance Territoire visé par l'IPAC en Montérégie*, Document de travail, Longueuil, RRSSS de la Montérégie, 102 p.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE (2003). *Plan communautaire en itinérance IPAC II, Une vision régionale*, Longueuil, RRSSS de la Montérégie, 51 p.

ROY, S. ET F. MORIN, (2007). *L'aide aux personnes itinérantes Un réseau pour agir*, dans *L'itinérance en questions*, sous la direction de Shirley Roy et de Roch Hurtubise. Québec : Presses de l'Université du Québec, 382 p.



# *Annexe 1*



**Instruments de collecte de données**



Agence de la santé  
et des services sociaux  
de la Montérégie

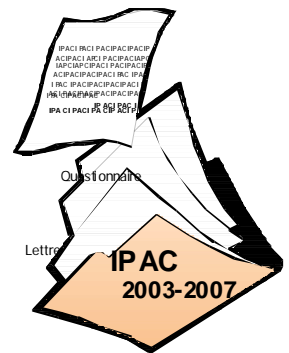
Québec 

No

*Étude sur les retombées des projets subventionnés  
dans le cadre du plan communautaire en itinérance  
(IPAC) : années 2003-2007*

Nom du projet :

Mai 2007



## VOLET 1 : Adéquation ressources / besoins

1. Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre projet au moment du dépôt de votre demande de financement à l'été 2003?

*Cocher un seul énoncé.*

- a) Il s'agissait d'un projet que l'organisme implantait pour la première fois. Vous n'en aviez jamais fait l'expérience, que ce soit en partie ou en totalité : nouveau projet
- b) Il s'agissait d'un projet qui était déjà en place dans l'organisme. Les fonds demandés devaient servir à lui ajouter un nouveau volet (ex. : activités qui ne se faisaient pas antérieurement, nouvelles infrastructures), à l'implanter dans un nouveau milieu, ou encore à rejoindre un groupe cible différent : projet en développement
- c) Il s'agissait d'un projet qui était déjà en place dans l'organisation et les argents demandés devaient essentiellement servir à le renforcer ou à le stabiliser, ou, encore, permettre de rejoindre davantage de membres du groupe cible : projet de consolidation

2. À quelles fins ont servi les ressources financières qui vous furent consenties dans le cadre d'IPAC II 2003-2007?

*Vous pouvez cocher plus d'une réponse.*

- a) Acquérir de nouvelles expériences ou compétences
- b) Embaucher de nouvelles ressources
- c) Stabiliser / consolider les ressources humaines en place
- d) Acheter un immeuble
- e) Faire construire un immeuble
- f) Rénover un local ou un immeuble
- g) Faire l'achat de matériel (ordinateurs, lits, armoires...)
- h) Autres (*préciser*) : \_\_\_\_\_

3. Dans quelle mesure les budgets consentis ont-ils permis de :

*Veillez répondre à chacun des énoncés.*

	<i>Totalement</i>	<i>En grande partie</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Très partiellement</i>
a) Consolider vos services à l'égard des clientèles visées	1	2	3	4
b) D'atteindre et de maintenir les objectifs fixés au moment du démarrage du projet	1	2	3	4

**Avez-vous des commentaires à formuler sur l'un ou l'autre des aspects mentionnés ci-haut?**

---

---

---

---

## VOLET 2 : Viabilité du projet à court terme et à moyen terme

4. La poursuite des projets au-delà de la période de financement constitue un des principaux objectifs fixé par le programme de subvention IPAC. À cet égard, nous aimerions connaître les efforts déployés dans votre organisation afin de vous assurer que votre projet puisse se poursuivre une fois le financement IPAC épuisé :

*Vous pouvez cocher plus d'une réponse.*

- a) Contacté des partenaires locaux privilégiés
- b) Interpellé des décideurs régionaux
- c) Participé à une table de concertation locale ou régionale
- d) Mandaté une ressource pour trouver de nouvelles sources de financement ou de soutien tangible
- e) Préparé un projet de continuité qui a fait l'objet d'une demande dans le cadre du programme IPLI
- f) Soumis le projet à un autre organisme subventionnaire
- g) Autres : (préciser)

- h) Aucune démarche  → passez à la question 6

5. Les efforts réalisés vous ont-ils permis d'accéder à un financement additionnel **autre que celui accordé par IPLI**?

- a) OUI  → S'agit-il d'un financement récurrent? OUI  NON
- b) NON
- c) Ne sais pas

6. Comment qualifieriez-vous la viabilité de votre projet **pour les 12 prochains mois**?

La viabilité est assurée	La viabilité est presque assurée	La viabilité est légèrement compromise	La viabilité est fortement compromise
1	2	3	4

7. Comment qualifieriez-vous la viabilité de votre projet **au-delà de la prochaine année**?

La viabilité est assurée	La viabilité est presque assurée	La viabilité est légèrement compromise	La viabilité est fortement compromise
1	2	3	4

**Avez-vous des commentaires à formuler concernant la viabilité de votre projet à court ou à long terme?**

---



---



---

## VOLET 3 : Les collaborations

8. Hormis les ressources rémunérées par le projet, des partenaires locaux ou régionaux ont-ils été impliqués dans :

	OUI	NON
a) La conception du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) La réalisation du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Autre ( <i>spécifier</i> ) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<hr/>		
d) Aucun partenaire local/ régional impliqué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> »»» passez à la question 13

9. Pouvez-vous nous indiquer de quels milieux proviennent les collaborateurs qui ont été impliqués dans le projet et nous préciser s'il s'agit ou non d'une première expérience de collaboration avec eux?

*Cocher uniquement les milieux concernés.*

Milieux		1 <sup>re</sup> expérience	
a) Communautaire	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
b) Secteur privé	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
c) Développement local/régional	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
d) Municipal	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
d) Économique	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
f) Environnemental	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
g) Habitation (SCHL)	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
h) Politique (provincial, fédéral)	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
i) Santé et services sociaux	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
j) Table de concertation intersectorielle	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
k) Emploi	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
l) Autres ( <i>préciser</i> ) :			
_____	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
_____	<input type="checkbox"/> »»»	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

- 10 Concernant les actions menées en partenariat, dans quelle mesure **vos partenaires** ont-ils été appelés à jouer chacun des rôles suivants lors de la conception et / ou de la réalisation de votre projet?

*Veillez répondre à chacun des énoncés.*

	Fréquence			
	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
a) <b>Maître d'œuvre</b> : coordonner et réaliser les actions	1	2	3	4
b) <b>Partenaire dans l'action</b> : échange réciproque de connaissances, d'expertises, de ressources, etc	1	2	3	4
c) <b>Soutien</b> : vous fournir des locaux, du matériel, des ressources humaines, etc.	1	2	3	4
d) <b>Référence</b> : référer de la clientèle à votre projet	1	2	3	4
e) <b>Autre</b> ( <i>spécifier</i> ) :	1	2	3	4

- 11 De façon globale, diriez-vous que la vision du projet que vous partagez avec vos collaborateurs était :

Très similaire	Assez similaire	Légèrement différente	Très différente
1	2	3	4

12. Dans quelle mesure la réalisation du projet a-t-elle contribué à renforcer ou à développer l'expérience de partenariat au sein de votre réseau?

Beaucoup	Assez	Peu	Très peu
1	2	3	4

### ***Pour conclure***

13. Rétrospectivement, quelles ont été, selon vous, les plus grandes réussites de ce projet?

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

14. Rétrospectivement, quelles en ont été, selon vous, les aspects les plus problématiques de la réalisation de ce projet?

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_



**Grille d'analyse de projets soumis dans le cadre du programme IPAC  
sur l'itinérance en Montérégie**

Numéro de projet : \_\_\_\_\_ Montant alloué : \_\_\_\_\_  
 Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_  
 Catégorie d'établissement : \_\_\_\_\_  
 Champ d'activité : \_\_\_\_\_  
 Nature du projet :  Nouveau  Consolidation  Développement  
 Objet de la demande :  Ress. Humaines  Fonctionnement  Immobilisation  
 Projet financé dans le cadre d'IPAC :  Oui  Non

<i>Éléments du plan</i>	<i>Composantes du projet</i>	<i>Commentaires</i>
Objectif(s) d'IPAC Fédéraux	A B C D E	
Objectifs d'IPAC Provinciaux	A B C D E F G	
Territoires desservis	A B C D E F G H I J K	
Municipalités hors territoires	Identifier :	
Clientèle(s) à risque élevé	A B C D E F G H	
Catégories de priorité	A B C D E F	
Priorités	A B C D E F G H I J K L	
Pistes d'action	6.1 6.2.1 6.2.2 6.2.3 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8	

**COMMENTAIRES :**

---



---



---



---



---



---

**Nomenclature de chacun des éléments  
du**

**« Plan communautaire en itinérance de la Montérégie »**

**Catégorie d'établissement**

- A. Organisme sans but lucratif
- B. Établissement de santé et de services sociaux
- C. Établissement d'enseignement
- D. Municipalité
- E. Organisme public ou parapublic
- F. Entreprise à but lucratif
- G. Autre : \_\_\_\_\_

**Champ d'activité**

- a) Itinérance
- b) Violence
- c) Toxicomanie
- d) Santé mentale
- e) Santé physique
- f) Déficience intellectuelle
- g) Personnes économiquement démunies
- h) Jeunes vivant des difficultés d'ordre psychosocial
- i) Autre : \_\_\_\_\_

**Nature du projet**

*Nouveau projet* : Il s'agit d'un projet que l'organisme implante pour la première fois. Il n'en a jamais fait l'expérience, que ce soit en partie ou en totalité.

*Consolidation* : Il s'agit d'un projet qui est déjà en place dans l'organisme et pour lequel les argents demandés serviront essentiellement à le renforcer et à le stabiliser, ou, encore, à rejoindre davantage de membres du groupe cible.

*Développement* : Il s'agit d'un projet qui était déjà en place dans l'organisme. Essentiellement, les fonds demandés serviront à lui ajouter un nouveau volet (ex. : activités qui ne se faisaient pas antérieurement, nouvelles infrastructures), à l'implanter dans un nouveau milieu, ou encore à rejoindre un groupe cible différent.

**Objectifs fédéraux liés au programme IPAC (p.17)**

- A. Assurer la disponibilité d'un nombre suffisant de refuges et de structures d'entraides adéquates
- B. Réduire le nombre de personnes qui ont besoin d'un refuge, d'une maison de transition ou d'un logement supervisé
- C. Aider les sans-abri à devenir autosuffisants
- D. Aider les collectivités à renforcer leur capacité à répondre aux besoins des sans-abri
- E. Améliorer les situations sociales et financières des sans-abri de même que leur état de santé et de bien-être

### **Objectifs provinciaux liés au programme IPAC (p.17)**

- A. Renforcer le volet prévention auprès des populations à risque d'itinérance
- B. Améliorer l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes itinérantes
- C. Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes
- D. Soutenir les organismes communautaires qui oeuvrent auprès des personnes itinérantes
- E. Favoriser la coordination et la concertation entre les différents paliers d'acteurs
- F. Accroître le niveau de connaissances en matière d'itinérance et assurer le suivi et l'évaluation de résultats de diverses mesures
- G. Assurer le soutien et la formation des intervenants

### **Territoires desservis (Annexes 1 et 2)**

- A. CLSC Du Richelieu
- B. CLSC De la Vallée du Richelieu
- C. CLSC Samuel de Champlain
- D. CLSC Saint-Hubert
- E. CLSC Longueuil-Est
- F. CLSC Longueuil-Ouest
- G. CLSC Des seigneuries
- H. CLSC Katéri
- I. CLSC Châteauguay
- J. CLSC Seigneurie de Beauharnois
- K. CLSC La Presqu'île

### **Clientèles à risque (p.21)**

- A. Personne qui vit une instabilité résidentielle ou a un toit précaire
- B. Personne ayant reçu son congé d'une institution (centre hospitalier, centre de détention, famille d'accueil etc.)
- C. Personne ayant des problèmes de santé mentale
- D. Jeune fugueur, décrocheur, victime de violence familiale
- E. Femme en difficulté (victime de violence familiale, travailleuse du sexe etc.)
- F. Personne toxicomane ou ayant un problème de dépendance (ex. joueur excessif)
- G. Personne ayant des problèmes de santé chroniques, de maladies infectieuses
- H. Autre : préciser

### **Catégories de priorité (p. 40-41)**

- A. Concertation
- B. Services du réseau communautaire (services connexes)
- C. Services du réseau de la santé et des services sociaux
- D. Formation, outils d'information et de références
- E. Projets de recherche
- F. Hébergement

## **Priorités (pp. 41-44)**

### Concertation

- A. Développement de liens de référence
- B. Aide à la concertation entre les diverses ressources

### Services du réseau communautaire (services connexes)

- C. Projets de «Centre de jour» pour la clientèle itinérante
- D. Consolidation des ressources et services existants

### Services du réseau de la santé et des services sociaux

- E. Amélioration de l'accessibilité
- F. Projet pilote d'intervention dans le milieu

### Formation, outils d'information et de références

- G. Information et formation des intervenants
- H. Développement d'outils mieux adaptés à l'intervention

### Projets de recherche

- I. Réalisation d'une recherche descriptive ou évaluative

### Hébergement

- J. Mise en place de ressources d'hébergement pour les femmes itinérantes
- K. Mise en place d'unités de logement ou de refuges pour itinérants/sans-abri
- L. Augmentation de la capacité d'accueil des ressources existantes

## **Pistes d'action (IPAC II pp.17-22)**

### 6.1 Prévention

#### 6.2.1 Hébergement temporaire

#### 6.2.2 Logement à moyen terme ou de transition

#### 6.2.3 Logement stable

### 6.3 Transport

### 6.4 Sécurité alimentaire

### 6.5 Réinsertion sociale et intégration à l'emploi

### 6.6 Prévention auprès des jeunes

### 6.7 Communautés autochtones

### 6.8 Mécanismes et partage

## *Annexe 2*



**Lettre d'accompagnement**



**LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT**

Le 1 mai 2007

Monsieur,  
Madame,  
Organisation X

Madame,  
Monsieur,

L'itinérance atteint les plus démunis de notre société. Confronté à cette importante problématique sociale, le programme fédéral d'Initiative de partenariat en action communautaire pour les sans-abri (IPAC) visait donc depuis 1999 la mise sur pied de projets dans le but de réduire l'itinérance, de la prévenir et d'en atténuer les effets. L'itinérance demeure une préoccupation de première importance pour le nouveau gouvernement fédéral, puisqu'en décembre 2006 le programme IPAC faisait place à l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI).

Compte tenu que le programme IPAC en était à sa deuxième et dernière phase d'implantation, nous en effectuons l'évaluation en regard des projets financés durant les périodes 2003-2006 et 2006-2007. L'objectif poursuivi est l'appréciation des retombées des projets mis sur pied du point de vue de la consolidation des services, de leur viabilité et des collaborations établies. Ce mandat a été confié à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie en collaboration avec le gouvernement fédéral.

À cette fin, nous vous faisons parvenir un court questionnaire qui prendra une dizaine de minutes à remplir. Les résultats de cette étude serviront, entre autres, à façonner certaines des orientations qui devront être incluses au nouveau plan communautaire en itinérance attendu pour l'automne 2007 en conformité avec IPLI.

Étant donné l'importance que revêt la problématique de l'itinérance, et les fins auxquelles seront utilisés les résultats, nous espérons fortement pouvoir compter sur votre collaboration. En aucun temps, vous ou votre organisme ne serez identifié dans des publications relatives à cette étude. Le tout demeurera confidentiel.

Si vous avez besoin de plus amples informations, vous pouvez joindre monsieur Jean Beaudry au numéro suivant (450) 928-6777, poste 3071 ou par courriel à [j.beaudry@rrss16.gouv.qc.ca](mailto:j.beaudry@rrss16.gouv.qc.ca).

Nous apprécierions recevoir une réponse de votre part d'ici deux semaines. Si le questionnaire ne nous est pas parvenu à cette date, nous effectuerons une relance. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Jean Beaudry  
Agent de planification, programmation  
et recherche  
Direction de santé publique

Chantal Saint-Laurent  
Agente de planification, programmation et  
recherche  
Direction générale associée à la coordination du réseau

JB/CSL/db

p.j. : (Questionnaire)